

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

charges Question écrite n° 58298

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations de nombreuses entreprises confrontées à une augmentation très forte des prélèvements et des charges. Cette situation pénalise la croissance et l'emploi en affectant notamment de manière directe le prix de revient de nos produits. Les problèmes sont particulièrement criants dans le secteur agricole et dans toutes les productions nécessitant une importante main-d'oeuvre. Si le Gouvernement n'est pas à même de diminuer la fiscalité sur les entreprises, il souhaite lui faire part de la proposition suivante : transférer les prélèvements correspondants sous la forme de TVA. Cette solution permettrait de dynamiser les entreprises françaises en rendant leurs produits plus compétitifs sur le marché mondial, dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Elle permettrait également d'éviter la faillite de nos systèmes de solidarité communs et de diminuer les charges administratives. Mettre en place la substitution de nombreux prélèvements constitutifs du prix de revient des produits en TVA, à prélèvement constant, aboutirait à diminuer les prix de vente des produits intérieurs grâce aux économies de charge réalisées par les entreprises. Il lui demande de lui faire part de son avis sur cette proposition et sur la faisabilité de son application.

Texte de la réponse

La suggestion consistant à transférer les charges fiscales et sociales des entreprises sur la TVA est une option qui a parfois été évoquée. Les effets d'une telle orientation seraient, notamment, les suivants : elle conduirait à augmenter massivement les taux de la taxe, ce qui serait incompatible avec les règles d'harmonisation européenne prévues en la matière. En outre, une telle mesure entraînerait une forte hausse des prix qui serait préjudiciable à la consommation des ménages, alors même que celle-ci constitue l'un des facteurs les plus importants de la croissance actuelle. Enfin, une telle solution pénaliserait tout particulièrement les familles aux ressources modestes pour lesquelles la TVA représente un poste important dans leur budget de consommation. Cela étant le Gouvernement porte la plus grande attention aux mesures susceptibles de créer un environnement législatif qui soit favorable à la créationet au développement des entreprises. En effet, le développement de l'emploi, qui constitue la priorité absolue du Gouvernement, ne peut être atteint que par un renforcement de notre tissu industriel et commercial. De nombreuses mesures ont été prises en ce sens dans le cadre des lois de finances récentes. C'est ainsi notamment que la part salaire de la taxe professionnelle a été supprimée par la loi de finance pour 1999 : cela représentera un allégement net de près de 26 milliards de francs sur cinq ans. La loi de finances pour 2001 a permis de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés de 37,76 % en 2000 à 34,43 % à partir de 2003. Par ailleurs, les petites entreprises bénéficieront d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 25 % puis 15 % sur la fraction de leur résultat qui est inférieure à 250 000 francs. Ces mesures, parmi d'autres, vont dans le sens des préoccupations exprimées par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE58298

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 58298

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1185 **Réponse publiée le :** 21 mai 2001, page 2968